

# L'avenir est public : Manifeste mondial pour les services publics



## Sommaire

<b>Section I. Quoi : les services publics que nous voulons</b>	<b>1</b>
<b>Section II. Pourquoi : les services publics comptent</b>	<b>3</b>
<b>Section III. Comment : financer des services publics universels de qualité est possible</b>	<b>4</b>
<b>Section IV. Qui : garantir un contrôle public démocratique</b>	<b>6</b>

## Section I.

### Quoi : les services publics que nous voulons

1. Des services publics universels de qualité sont le fondement d'une société juste et équitable. Ils constituent un pacte social qui met en œuvre les valeurs fondamentales de solidarité, d'égalité et de dignité humaine. Les services publics sont aussi un moyen efficace de mutualiser les ressources pour faire face à des défis collectifs et répondre à des besoins partagés.

#### **Les services publics permettent la réalisation des droits humains, répondent à des besoins partagés et leur portée peut s'accroître avec le temps puisqu'ils sont définis socialement**

2. Ce qui constitue les services publics est une construction historique et sociale. Les sociétés déterminent ce qu'ils sont et décident comment organiser et financer leur production et leur fourniture, et comment exercer un contrôle public démocratique sur leur fonctionnement. Comme ils ne sont pas seulement définis techniquement mais aussi socialement et politiquement, la portée des services publics peut varier et changer selon les époques et les lieux, et selon les différentes sociétés.
3. Les services publics englobent une gamme de services vitaux et nécessaires pour mener une vie digne. Il s'agit notamment de l'éducation, de l'énergie, de l'alimentation, des services de santé et de soins, du logement, de la sécurité sociale, des télécommunications, des transports, de la collecte et de l'élimination des déchets, ainsi que de l'eau et de l'assainissement. Ils sont soit reconnus comme des droits humains, soit profondément liés à leur jouissance. Un accès équitable à ces services est crucial pour réduire les inégalités et réaliser la justice sociale. Un éventail plus large de services publics peut être vu dans la classification utilisée par la Classification des Nations Unies des fonctions du gouvernement<sup>1</sup>.

#### **Les services publics sont faits pour les populations et leur appartiennent**

4. Les services publics sont déterminés et développés collectivement et démocratiquement pour produire et fournir des biens publics, communs et collectifs; réaliser les droits humains, individuels et collectifs; permettre une vie digne et des sociétés justes et socialement inclusives; et protéger les biens communs, notamment l'environnement et une planète durable.
5. Les services publics sont un engagement social collectif, pour lequel l'État et/ou d'autres autorités publiques ont la responsabilité et les obligations principales ou ultimes. Ils peuvent être organisés et mis en œuvre de diverses manières, par l'intermédiaire des gouvernements locaux, régionaux ou centraux ou d'un mélange de leurs compétences, ou par l'intermédiaire d'un organisme public contrôlé démocratiquement et publiquement, et reconnu par la population qui lui fait confiance.

#### **Des services publics universels de qualité sont structurés et financés pour répondre aux besoins individuels et collectifs, réduire les inégalités et protéger la dignité de chacun**

6. Les services publics constituent une mise en commun de ressources entre tous les membres de la société, contribuant équitablement en fonction de leurs aptitudes et de leur capacité à payer, afin de répondre aux besoins de chacun et de réaliser leurs droits. Ils ne sont pas une entreprise bénévole ou caritative, mais un système public collectif de redistribution, pour lutter contre les inégalités multiples et l'exclusion historique, pour réaliser la solidarité et pour assurer le respect des obligations des États en matière de droits humains.

---

1 Division de la statistique des Nations Unies, « Classification des fonctions du gouvernement » (Division de la statistique des Nations Unies, 2000) <UNSD — Classification Detail>.

## Nos principes pour des services publics universels de qualité au 21ème siècle

7. Il existe de nombreuses idées fausses concernant les services publics, qui sont nées et font partie du discours néolibéral poussé par de puissants intérêts privés. Les services publics n'ont en pratique pas toujours été développés et gouvernés comme de véritables services publics. Au lieu de cela, ils ont souvent servi les intérêts des riches et des puissants, plutôt que le public, contribuant à l'oppression ou à l'exclusion de certains groupes. Nous rejetons ces pratiques, qui reflètent une privatisation du bien public, dans l'intérêt d'un individu, d'une entreprise ou d'un groupe en particulier.
8. Des services publics de qualité répondent aux principes suivants :
  1. **Universels et accessibles à tous.** Cela inclut à la fois l'accessibilité économique et physique. Chacun peut accéder aux services pour vivre dans la dignité et exercer ses droits, quel que soit son statut social ou économique et sa situation géographique. Tous les services sont accessibles à tous, quels que soient leurs revenus, et se situent au plus près des utilisateurs. Certains services, par exemple l'éducation et les soins de santé essentiels, devraient être fournis gratuitement à tous les utilisateurs, au point d'utilisation.
  2. **Participatifs, transparents, dignes de confiance et démocratiquement responsables.** Tous les membres de la communauté ou de la société peuvent participer à la conception, à l'organisation, à la gouvernance, au financement, à la fourniture et au suivi des services publics. Ils sont transparents et des informations complètes les concernant sont accessibles au public. Ils rendent compte au public et, par conséquent, reposent sur la confiance et le respect de la société, qu'ils encouragent.
  3. **Capables de s'améliorer et de s'adapter, d'apporter une réponse et une transformation à ceux qu'ils servent.** Ils sont évolutifs, s'adaptent aux changements techniques et aux besoins croissants des populations, et ils peuvent s'étendre à de nouveaux domaines. Ils s'adaptent aux différents besoins et sont non discriminatoires. Ils s'améliorent en qualité au fil du temps et n'abaissent jamais leur niveau de service, conformément à l'obligation de non-régression, ce qui signifie qu'il ne devrait jamais y avoir de réduction de la portée ou de la qualité des services publics.
  4. **Construits sur une base solide de financement public à long terme.** Cela reflète leur nature en tant qu'accomplissement de la fonction redistributive de l'État, et garantit la continuité de la fourniture de ces services à long terme, principalement sur la base d'une imposition progressive.
  5. **Fondés sur la solidarité.** Ils comportent ou intègrent des mécanismes de redistribution basés sur la solidarité entre ceux qui peuvent contribuer au système, proportionnellement à leurs moyens, et ceux qui ne le peuvent pas.
  6. **Engagés en faveur de l'égalité, notamment l'égalité des genres, et de la justice sociale.** Cela s'applique à tous les niveaux de l'organisation, de la gestion et des opérations. Des services publics universels de qualité reconnaissent et contestent activement les déséquilibres de pouvoir, la discrimination structurelle et systémique et les systèmes d'oppression. Ils s'engagent notamment à promouvoir l'égalité au sein de leur organisation, notamment l'égalité des genres, au regard de leurs dirigeants, de leur gestion et de la fourniture de ces services.
  7. **Respectueux de l'environnement et de l'écologie.** Ils travaillent pour prendre soin des personnes et de la planète, et contribuent à construire un avenir plus durable. Tous les aspects de leur gestion, notamment les mécanismes de gouvernance, leur structure de coûts et l'organisation de leurs opérations, contribuent de manière décisive à faire face à la crise écologique. Ils ont une vision à long terme, plaçant les meilleurs intérêts des générations présentes et futures au cœur de la prise de décision et intégrant des préoccupations sociales, culturelles et écologiques plus larges.
  8. **De proximité.** Des services publics universels de qualité sont accessibles localement et sont gérés, fournis et contrôlés au point d'utilisation le plus proche de ceux qu'ils servent, soutenus par des fonds fournis par tous les niveaux de gouvernement concernés, au niveau local, régional, national ou international, selon les cas, sur la base d'une répartition juste et efficace des ressources. Ils sont disponibles quand et où cela est nécessaire, afin de vraiment réaliser l'accès universel dans la pratique.
  9. **Justes, fiables et sûrs, à la fois pour ceux qui utilisent les services et pour ceux qui les fournissent.** Les agents se sentent en sécurité physiquement et mentalement lorsqu'ils sont au travail ou sur le chemin du travail. Des services publics universels de qualité valorisent les personnes qui travaillent pour eux ainsi que les personnes qui les utilisent, notamment en fournissant des emplois, des salaires et des conditions de travail décentes. Ils sont dotés en personnel et financés à un niveau approprié pour garantir à tous la fourniture de services de qualité.
  10. **À l'abri de l'économie de marché, de la marchandisation et de la financiarisation.** Des services publics universels de qualité sont accessibles à tous en tant que droit, pour répondre aux besoins de la vie, et non en tant que produits ou services marchands ou marchandisés, à consommer. Les décisions concernant les services publics ne sont pas prises sur la base du profit, mais sont entièrement guidées par la réalisation de la dignité humaine et la satisfaction des besoins collectifs.

## Section II.

# Pourquoi : les services publics comptent

### Construire la société juste que nous voulons

9. L'accès universel à des services publics de qualité, sans aucune marginalisation, discrimination ou exclusion, est fondamental pour la réalisation des droits humains et la satisfaction des besoins de la vie. Les services publics améliorent la qualité de vie de chacun, renforcent nos communautés et nous unissent en tant que société. En assurant à chacun des services essentiels, ils permettent une vie digne, assurent l'inclusion socio-économique et favorisent l'affirmation des droits.
10. Les services publics sont une expression de la démocratie, incarnant un engagement social collectif pour résoudre les défis économiques, sociaux et écologiques de notre temps. Ils peuvent servir d'exemple de travail significatif, en offrant des opportunités de participer au projet collectif de construction d'une société plus égalitaire et plus juste.
11. Des services publics universels de qualité jouent un rôle central dans la redistribution de la charge de soins et du travail domestique non rémunérés qui, en raison des normes sociales et des obstacles structurels, incombent sinon aux femmes de manière disproportionnée. Ils sont un outil essentiel dans les efforts visant à réaliser une véritable égalité entre les genres dans la pratique et la transition vers une société juste du point de vue des genres.

### Répondre aux crises mondiales : inégalités et effondrement écologique

12. Les services publics sont essentiels pour faire face aux inégalités multiples, souvent entrecroisées, et aux autres crises de notre temps. En utilisant un financement progressif pour fournir également à tous ce qui ne serait autrement disponible qu'à ceux qui peuvent payer, ils ont le pouvoir de corriger une distribution asymétrique des revenus et des richesses et de poser les bases d'une société juste, où la richesse et le pouvoir sont équitablement partagés.
13. Des services publics universels de qualité sont essentiels pour parvenir à une égalité inclusive entre les groupes, car ils peuvent contribuer à rééquilibrer les relations de pouvoir asymétriques, injustes et souvent croisées, notamment celles fondées sur la race, le genre, l'ethnicité, la caste, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la classe, et tout autre motif de discrimination. Par exemple, transformer les soins en une responsabilité sociale collective peut contribuer à faire progresser l'égalité entre les genres.
14. Parce qu'ils ont la capacité de gérer et de protéger les ressources naturelles pour les générations futures, les services publics sont déterminants pour faire face à la crise climatique et écologique en cours, tout en respectant la dignité des personnes. Alors que les États doivent mettre en œuvre des politiques et des réglementations solides pour faire face à la crise écologique, ils doivent veiller à ce que l'accès aux services publics ne soit pas compromis. Les services publics doivent être au cœur de la transition pour renforcer la résilience des communautés aux impacts climatiques et à la dégradation de l'environnement. Garantissant la protection collective de l'environnement et une gouvernance durable, les services publics sont donc une composante essentielle pour parvenir à la paix et à la justice intergénérationnelles. Des services publics universels de qualité sont également essentiels pour renforcer la résilience et garantir des sociétés pleinement inclusives et résilientes capables de répondre avec dignité aux tensions qui découleront des changements sociaux et physiques résultant de la crise écologique.

## **Section III.**

# **Comment : financer des services publics universels de qualité est possible**

### **L'espace budgétaire et politique pour financer des services publics de qualité**

15. La mobilisation intérieure des ressources publiques est essentielle pour que les États assurent le financement de services publics universels de qualité. Cependant, pour de nombreux pays, les efforts visant à mobiliser des ressources suffisantes sont compromis par des problèmes systémiques et internationaux, notamment : les accords commerciaux inéquitables, les dettes insoutenables et illégitimes, les abus fiscaux par les sociétés multinationales, les paradis fiscaux, les conditions de prêt et les conseils politiques coercitifs conduisant à des mesures d'austérité, ainsi que le manque de prise de décision démocratique et inclusive sur la gouvernance économique et fiscale mondiale.
16. Une fiscalité équitable et progressive est la source de financement la plus fiable et la plus durable des services publics, tout en renforçant le contrat social entre le gouvernement et la population. L'imposition progressive du capital, des entreprises à but lucratif, de la richesse, des actifs, de la propriété et du travail devrait être la principale source de financement de services publics de qualité. Il est important de réduire les charges fiscales injustes pesant sur les femmes et d'adopter une fiscalité progressive et redistributive exempte de préjugés de genre implicites et explicites – notamment de nouvelles formes d'imposition de la richesse, des bénéfices des entreprises et des biens ou actifs – afin d'assurer un financement adéquat de la fourniture de services. Un système de collecte des impôts efficace et fiable, doté d'un personnel et d'un financement adéquats, est une condition préalable pour garantir un financement durable. La transparence fiscale est nécessaire pour récupérer les milliards qui affluent sur les comptes bancaires offshore, et qui pourraient être utilisés pour reconstruire les services publics.
17. L'annulation de la dette souveraine devrait également être utilisée comme un outil pour aider à financer les services publics, car le fardeau de la dette et les obligations insoutenables et illégitimes entraînent souvent l'affectation de ressources financières publiques vitales au remboursement de la dette au détriment du financement des services publics nationaux. Un nouveau mécanisme de règlement de la dette juste et transparent est essentiel pour soutenir des services publics universels de qualité.
18. Les gouvernements doivent tout mettre en œuvre pour financer des services publics universels de qualité, en utilisant tous les moyens adéquats tels que : l'élargissement de l'assiette fiscale ; des transferts intergouvernementaux adéquats pour financer les mandats de services publics; l'élimination des flux financiers illicites, de la corruption et des abus fiscaux par les sociétés multinationales et les individus ultra-riches; l'utilisation des réserves fiscales et de change; la gestion de la dette; et l'élaboration et l'adoption d'un cadre macroéconomique conciliant. Donner la priorité aux allocations budgétaires pour les services publics et à la réaffectation des dépenses publiques aux services publics, correspondant au moins aux normes internationales minimales, est, dans de nombreux contextes, une mesure clé que les gouvernements peuvent prendre immédiatement.

### **Le financement public est une obligation de l'État pour assurer l'accès universel à des services publics de qualité**

19. Les États doivent garantir la fourniture de services publics universels de qualité qui respectent les droits humains. Ceci est réalisé grâce à des mécanismes de financement prévisibles, responsables et durables. Il existe un lien direct entre la fiabilité et l'adéquation du financement du service public et la qualité, l'équité et l'accès au service public.
20. Lorsqu'elles existent, les organisations supranationales d'États doivent s'engager à soutenir le développement de services publics universels de qualité par leurs actions et leurs budgets.
21. Les ressources publiques collectées et (re)distribuées de manière équitable et progressive sont indispensables au financement des services publics, car c'est le seul moyen de garantir que chacun puisse accéder à des services de qualité, quelle que soit sa capacité de payer.

## **Un financement public avec contrôle public démocratique**

22. Les services publics ne peuvent être ni laissés au marché ni soumis à l'austérité. Contrairement à une marchandise, leur valeur est déterminée par le rôle qu'ils jouent dans l'accomplissement de la dignité inhérente des personnes, plutôt que par leur position sur le marché ou l'opportunité de profit. Ils nécessitent donc un contrôle public démocratique et des financements collectifs, pour garantir qu'ils répondent aux besoins communs de tous.
23. La philanthropie et la finance privée sont de plus en plus présentes dans le financement des services publics. Si les financements philanthropiques et privés peuvent, dans certains contextes, contribuer au ressourcement des services publics, ils peuvent n'être qu'accessoires au rôle joué par les revenus issus de la fiscalité, et doivent éviter de créer ou d'amplifier des dynamiques de pouvoir au profit des plus riches et de compromettre la prise de décision démocratique, la surveillance et la responsabilité.
24. Les gouvernements doivent permettre à la société civile de participer de manière significative aux débats budgétaires et à la prise de décision, à travers des mécanismes budgétaires participatifs et transformateurs des inégalités de genre, notamment en augmentant l'accès à l'information.

## **La coopération internationale pour permettre la mobilisation des ressources nationales**

25. L'intensification de la coopération internationale en matière fiscale est nécessaire – basée notamment sur le respect par les pays donateurs de leurs obligations extraterritoriales - pour garantir l'égalité des droits d'imposition entre les États et mettre fin à toutes les formes d'abus fiscaux des sociétés multinationales et des ultra-riches, qui touchent particulièrement les pays en développement. Les États doivent éviter un nivellement par le bas de la fiscalité des entreprises, qui limite les investissements dans les services publics.
26. Les États donateurs devraient augmenter la quantité et la qualité de l'aide publique au développement pour des services publics universels de qualité. Ceci doit respecter l'appropriation nationale, être prévisible, transparent, harmonisé avec les priorités nationales et conforme aux engagements et aux obligations juridiques convenus au niveau international. Ceci doit directement soutenir les dépenses publiques des pays par le biais d'un appui budgétaire, plutôt que par le biais de projets définis par les donateurs, ou en encourageant activement l'utilisation des ressources publiques pour mobiliser davantage de financements privés. À long terme, les pays doivent être en mesure de mobiliser suffisamment de ressources nationales pour assurer un financement fiable et résilient des systèmes de service public capables de répondre aux besoins de leur population.

## **Les partenariats public-privé font échouer les services publics**

27. Les mécanismes qui sont de plus en plus promus comme des solutions au financement limité des services publics, tels que le financement mixte et les partenariats public-privé, sont des modèles de financement coûteux, opaques, de court terme et peu fiables, qui échappent aux mécanismes de transparence et de responsabilité démocratique, constituent des passifs pour le Trésor public, risquent de compromettre le contrôle démocratique public et ne génèrent pas les financements nécessaires aux services publics.

## **Valoriser et rémunérer les agents des services publics**

28. La valeur du travail de service public doit être reconnue et correctement rémunérée. Les États doivent garantir des conditions de travail justes et favorables, notamment des conditions de travail sûres et saines, des heures de travail raisonnablement limitées et des congés payés annuels. Les agents du secteur public doivent avoir accès à la sécurité sociale et leur rémunération doit être équitable, permettant une vie décente pour eux-mêmes et leurs familles. L'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale doit également être assurée sans discrimination d'aucune sorte, la valeur étant redéfinie pour reconnaître les contributions sociales, et non les récompenses basées sur le marché. Les pouvoirs publics ne devraient pas faire d'économies sur les coûts des services publics en utilisant une main-d'œuvre bon marché ou non rémunérée, telle que des agents sous-payés.

## **Section IV.**

### **Qui : garantir un contrôle public démocratique**

#### **Les États ont l'obligation de garantir la fourniture de services publics universels de qualité**

29. En tant que débiteur d'obligations en vertu du droit relatif aux droits humains, l'État a l'obligation d'assurer la fourniture de services publics universels de qualité conformément aux normes des droits humains et aux principes énoncés ci-dessus.

#### **Vers une approche véritablement publique et non marchande des services publics**

30. Les services publics sont développés, organisés, gérés et fournis publiquement et ne sont pas fournis par des acteurs commerciaux. Un organisme public est capable d'adopter une perspective à long terme et est soumis au contrôle public démocratique, à la responsabilité publique et à la participation du public.

31. S'il existe de nombreuses façons d'organiser des services publics universels de qualité, ils sont toujours détenus, régis, financés et fournis de manière transparente, participative et démocratique dans l'intérêt public. Ils rendent compte au public et sont soumis à un contrôle public démocratique et à une évaluation continue.

32. Les acteurs commerciaux, tels que les sociétés privées à but lucratif et les sociétés de capital-investissement, considèrent les services publics comme des marchandises à produire et à vendre, ce qui les motive à concurrencer les institutions publiques et à maximiser les profits. La protection de leurs propres intérêts est l'un de leurs principaux objectifs ou motivations, et ils fonctionnent selon la logique du marché, ce qui est incompatible avec la nature fondamentale des services publics et leur fourniture en tant que bien public. En revanche, les services publics de qualité ne sont pas rentables et tout excédent, le cas échéant, est réinvesti dans le service ou dans d'autres services publics connexes pour le bien public, pour améliorer la qualité et l'accès aux services, payer les agents un salaire décent, assurer la formation, et protéger l'environnement.

#### **Faciliter les efforts des communautés**

33. La fourniture de services par les communautés, qui est radicalement différente dans ses objectifs et ses opérations de la prestation commerciale, joue souvent un rôle essentiel pour assurer les services nécessaires dans de nombreuses régions du monde. Les gouvernements et autres autorités publiques peuvent collaborer avec les communautés locales et les organisations communautaires, en respectant leurs obligations de réglementer et de superviser la fourniture de services communautaires, afin de réaliser des services publics universels de qualité, tout en respectant les contributions des communautés et en veillant à ce que les communautés disposent des ressources nécessaires pour effectuer le travail.

#### **Maintenir un contrôle public démocratique sur la numérisation, les achats et la gestion des données**

34. La numérisation et l'intelligence artificielle ont modifié la façon dont les services publics fonctionnent pour les utilisateurs et les agents qui fournissent les services publics. Alors qu'elles peuvent jouer un rôle positif dans les bonnes circonstances et avec une réglementation et une surveillance adéquates, les nouvelles technologies numériques dans les services publics ne devraient pas exacerber la fracture numérique existante, qui aggrave la discrimination des groupes et des individus marginalisés, ou augmente les impacts environnementaux négatifs, notamment du fait du stockage et du transfert des données, mais plutôt contribuer à l'amélioration du service. Les technologies numériques devraient être dirigées et contrôlées par le public à tout moment et ne devraient pas permettre ou inciter à privatiser les services et à externaliser des éléments essentiels des services publics.

35. Les technologies et outils numériques ne devraient être utilisés que lorsqu'ils améliorent la fourniture de services publics, conformément à ce manifeste, et lorsqu'ils le sont, cela devrait se faire dans le cadre d'un contrôle, d'une réglementation et d'une surveillance démocratiques, garantissant une gestion démocratique égale du contenu du service, et garantissant la sécurité et la confidentialité, ainsi que les droits sur les données. De plus, les États doivent veiller à ce que les infrastructures utilisées pour collecter, stocker, traiter et utiliser les données ainsi que pour fournir les services, soient placées sous contrôle public.

36. La passation des marchés et la contractualisation des fournisseurs des biens et services nécessaires à la gestion des services publics, doivent être transparentes. Toutes les données publiques doivent être stockées en toute sécurité, de manière responsable et dans le respect de la vie privée et des droits humains des personnes concernées.